



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

retraite du combattant

Question écrite n° 58175

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo à M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants au sujet de la revalorisation de la retraite du combattant. Lors de la séance des questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale du 8 juillet 2009, s'agissant de la revalorisation de la retraite du combattant, le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants répondant à M. Patrick Beaudoin affirmait que : « Au 1er janvier 2010, la retraite des anciens combattants gagnera deux points supplémentaires, passant de 41 à 43 points, pour atteindre en 2012 l'objectif des 48 points ». Or dans les questions écrites 49958, 50160, 51938, 51939, 52678, 52679 et 54824 la date du 1er juillet 2010 est indiquée comme étant celle de la revalorisation de la retraite du combattant. Elle lui demande donc de lui préciser laquelle de ces deux dates est la bonne.

Texte de la réponse

La poursuite de la revalorisation de la retraite du combattant est la première priorité budgétaire du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. Cette revalorisation de 41 à 43 points d'indice prendra effet, comme pour les années antérieures, le 1er juillet 2010 et fait l'objet d'une mesure inscrite dans le projet de loi de finances initiale. Le Gouvernement manifeste ainsi le plus clairement possible tout l'intérêt qu'il porte à cette mesure légitime, dans la droite ligne des engagements du Président de la République.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58175

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8678

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10640